



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Agence de l'eau Loire-Bretagne



Vers le 11^e programme 2019 - 2024

SAGE

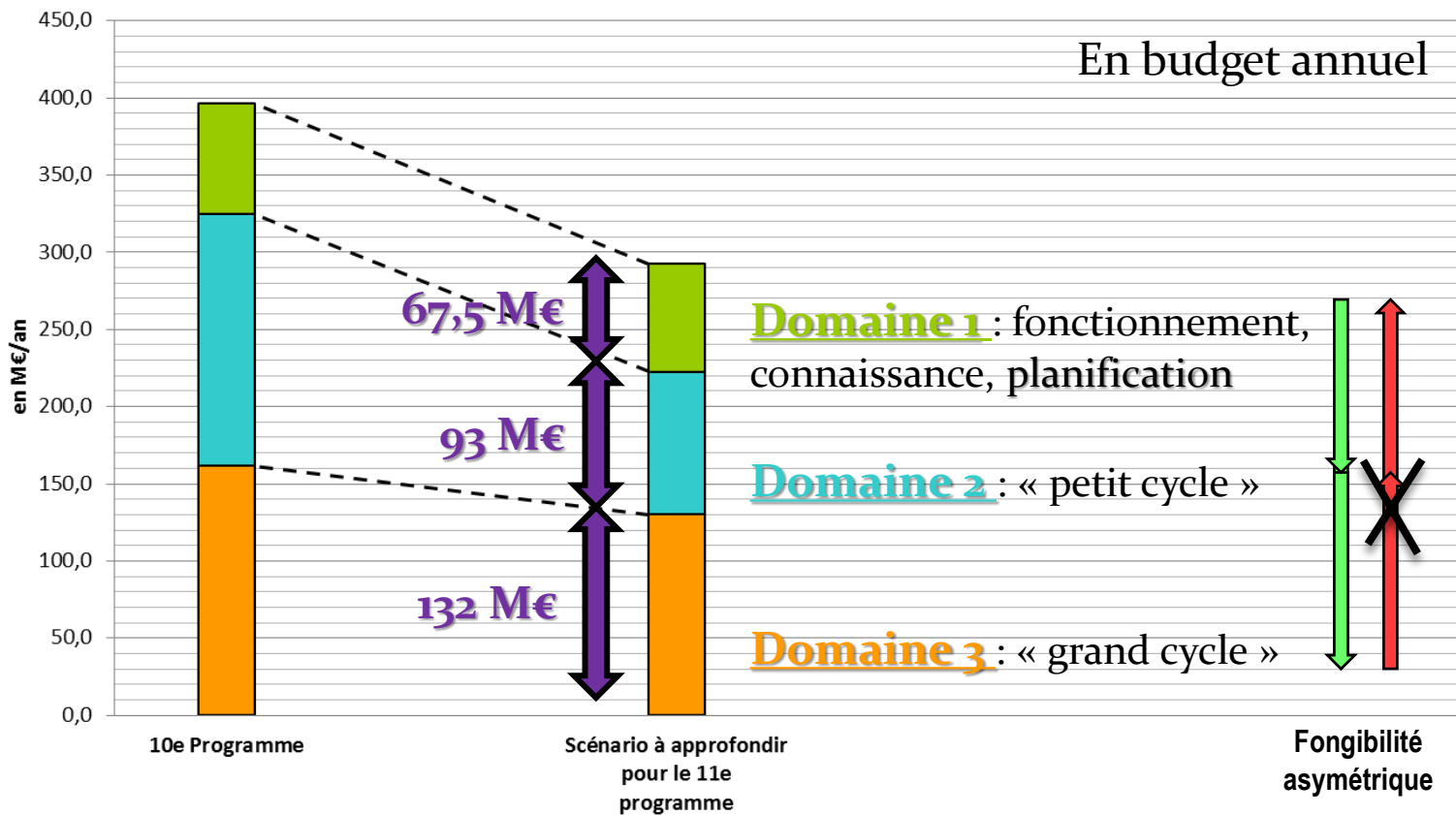
Réunion des animateurs de CLE des SAGE des Pays de la Loire
29 juin 2018 - Angers

Diminution du budget d'intervention de l'AELB

Du 10^e programme de 2,4 Md€ au 11^e programme à 1,8 Md€ :
moyens financiers en réduction de 26% pour Loire-Bretagne

PROJET

Répartition des dotations entre domaines d'intervention



Diminution du budget d'intervention de l'AELB

Etablissement public du ministère
chargé du développement durable

TABLEAU DES DOTATIONS

(en Millions d'Euros)

PROJET	Intitulés	Montant moyen annuel 10e Prog. (hors avances)	Montant moyen annuel 10e Prog.	11e programme							
				Montant moyen annuel sur le 11e programme	Var. % 10e P	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DOMAINE 1											
29	Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins	14,0	14,5	11,1	-24%	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1
31	Études générales	1,6	1,6	2,0	28%	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
32	Connaissance environnementale	12,8	12,8	12,0	-6%	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
33	Action Internationale	2,5	2,5	3,3	30%	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
34	Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	3,0	3,0	2,5	-16%	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
41	Dépenses de fonctionnement hors intervention	3,7	3,7	3,7	0%	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7
42	Immobilisations agence	2,9	2,9	2,9	0%	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9
43	Dépenses du personnel	23,3	23,3	22,7	-3%	23,2	22,9	22,7	22,5	22,5	22,5
44	Charges de régularisation	2,0	2,0	2,0	0%	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
48	Dépenses courantes liées aux redevances	4,9	4,9	4,9	0%	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9
49	Autres travaux exécutés par l'extérieur	0,3	0,3	0,3	0%	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Sous-total domaine 1		71,2	71,6	67,5	-6%	68,0	67,7	67,5	67,3	67,3	67,3
DOMAINE 2											
11	Installations de traitement des eaux domestiques et assimilées	64,3	74,7	50,4	-33%	52,4	51,6	50,4	50,4	49,4	48,4
12	Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques, assimilées et des eaux pluviales	47,2	50,1	29,3	-41%	24,0	25,0	25,0	33,0	34,0	35,0
15	Assistance technique dans le domaine de l'eau	4,5	4,5	3,3	-26%	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
19	Divers pollution	2,3	2,3	0,0	-100%	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
25	Eau potable	14,6	31,5	9,9	-69%	8,5	8,5	9,5	11,0	11,0	11,0
Sous-total domaine 2		132,9	163,1	93,0	-43%	88,2	88,4	88,2	97,7	97,7	97,7
DOMAINE 3											
11	Installations de traitement des eaux domestiques et assimilées*	1,1	1,1	0,9	-17%	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0
12	Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques, assimilées et des eaux pluviales*	18,3	20,4	16,7	-18%	13,9	14,3	14,3	19,3	19,3	19,3
13	Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	23,1	23,1	18,9	-18%	18,9	18,9	18,9	18,9	18,9	18,9
14	Élimination de déchets	2,5	2,5	0,1	-97%	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
18	Lutte contre la pollution agricole	35,9	35,9	29,5	-18%	21,9	21,9	27,7	35,1	35,1	35,1
21	Gestion quantitative de la ressource	26,4	26,6	21,7	-18%	25,3	25,4	20,0	19,8	19,8	19,8
23	Protection de la ressource	6,6	6,6	3,5	-47%	4,0	4,0	4,0	3,0	3,0	3,0
24	Restauration et gestion des milieux aquatiques	45,1	45,1	40,7	-10%	38,5	38,5	38,5	42,9	42,9	42,9
Sous-total Domaine 3		159,1	161,4	132,0	-18%	123,8	123,9	124,3	140,0	140,0	140,0
TOTAL Interventions		363,1	396,2	292,5	-26%	280,0	280,0	280,0	305,0	305,0	305,0

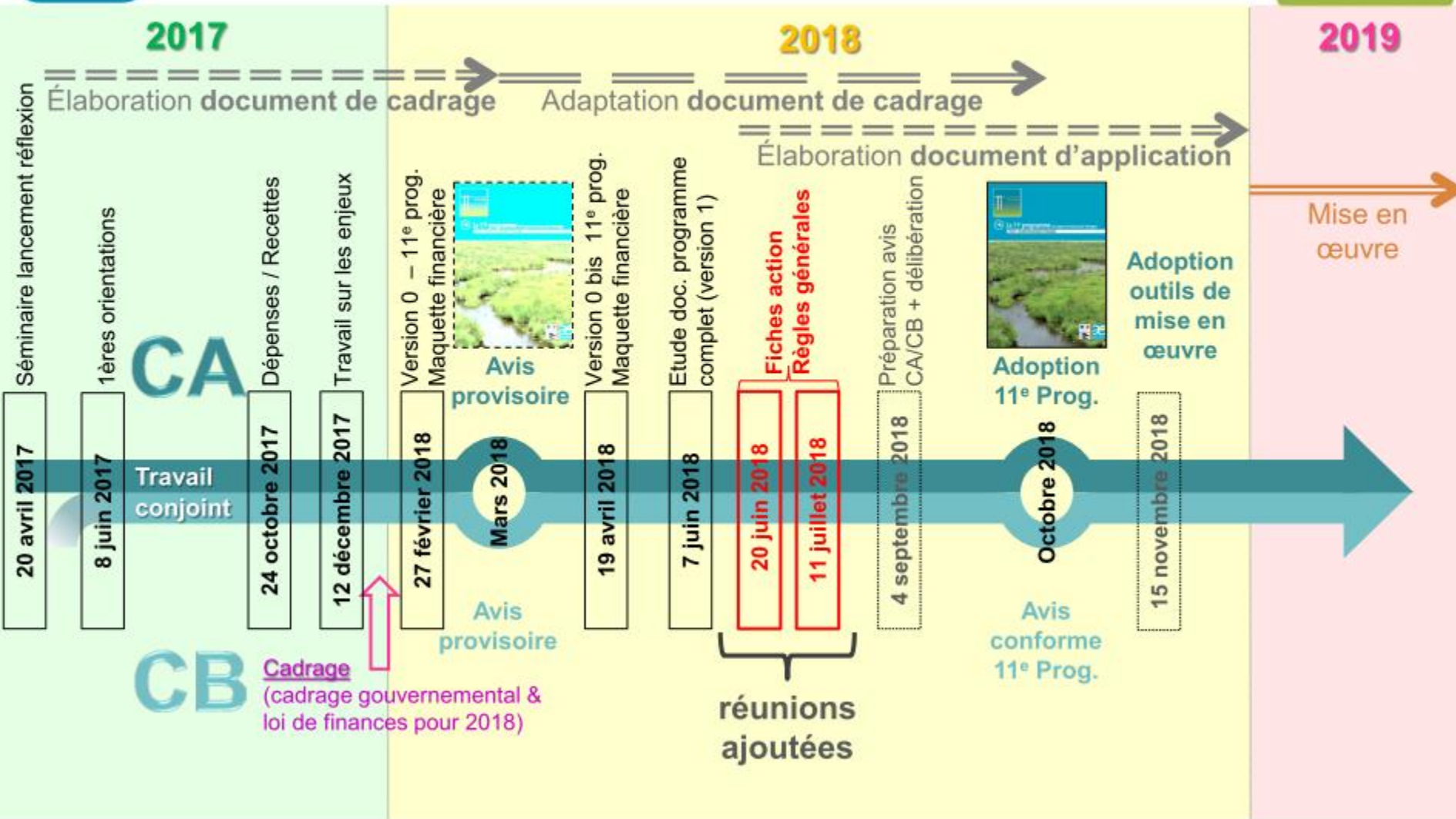
Dans un contexte budgétaire contraint :

Baisse de tous les taux de subvention de 10 points :

Accompagnement (base) : 40 -> 30%, Prioritaire (majoré) : 60 -> 50%, Maximal : 80 -> 70%

Élaboration du 11^e programme

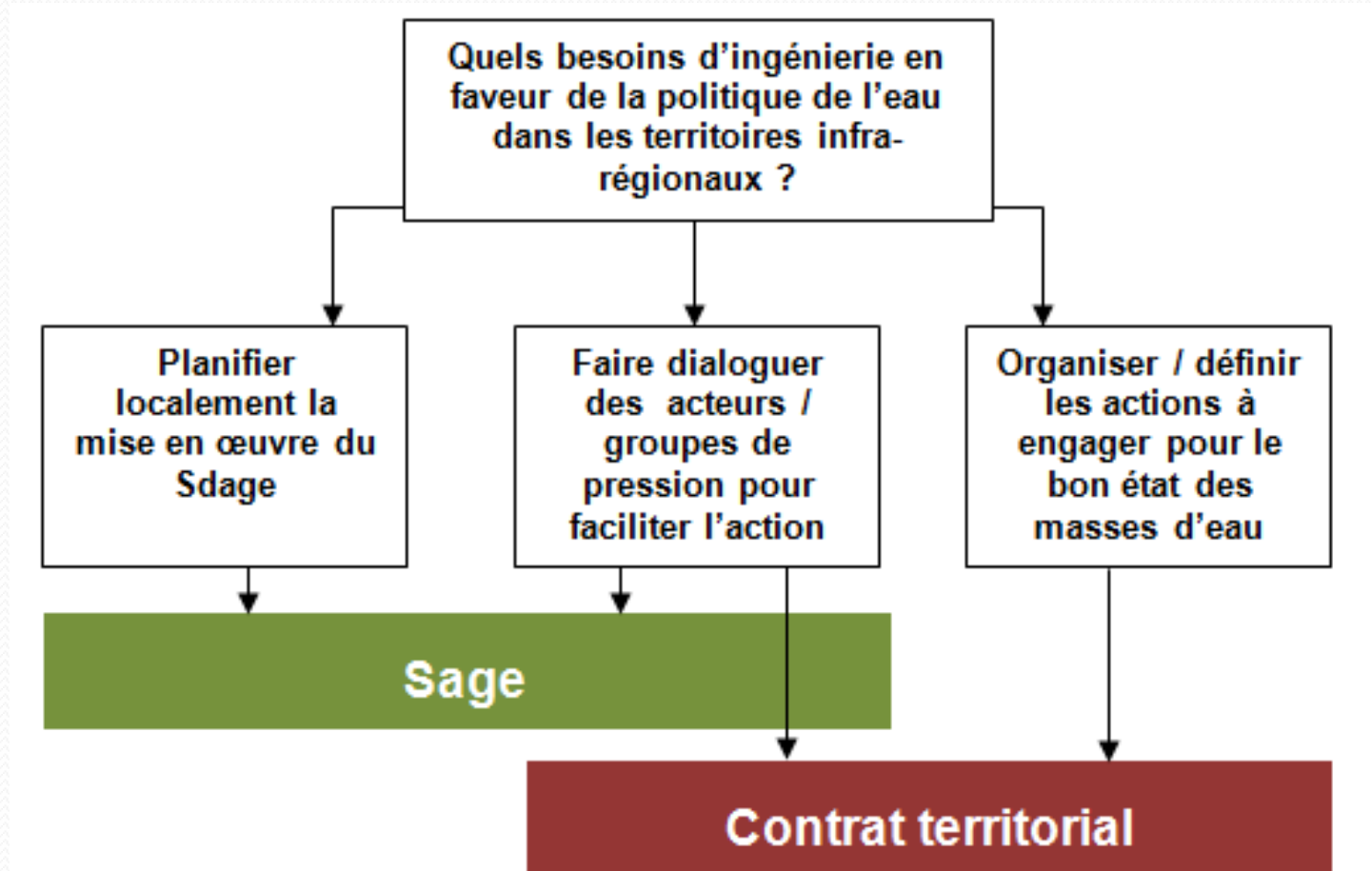
Le calendrier



Les orientations des interventions du 11^e Programme

- **3 enjeux prioritaires**
 - La qualité des milieux aquatiques et de la biodiversité associée
 - La qualité des eaux et la lutte contre la pollution
 - La quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique
- **2 enjeux complémentaires**
 - Le patrimoine de l'eau et de l'assainissement
 - La biodiversité
- **2 approches leviers**
 - La mobilisation des acteurs
 - La solidarité
- **3 enjeux transversaux**
 - L'adaptation au changement climatique
 - Le littoral et le milieu marin
 - La lutte contre les micropolluants

Articulation plus forte entre planification stratégique et opérationnelle



Vers le 11^e programme : Politique territoriale : SAGE

Le 11^e programme prévoit une politique territoriale - SAGE avec des évolutions :

- **Description des actions de la cellule d'animation aidées par l'agence de l'eau** au sein d'une **feuille de route pluriannuelle concertée et partagée avec l'agence** ; à compter de **2020** (projet de trame en cours).

La feuille de route développe la stratégie pluriannuelle de la CLE, en lien avec la structure porteuse, pour l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE et les actions prévisionnelles de l'année, notamment sur l'ensemble des actions éligibles aux aides de l'agence de l'eau. Elle précise, notamment sous forme d'engagement, les objectifs, les modalités et le calendrier d'une articulation et d'une mutualisation adaptées au territoire, entre le SAGE et les Contrats Territoriaux et le cas échéant avec d'autres SAGE.

- **Renforcer le lien entre SAGE et Contrat Territorial**

Vers le 11^e programme : Politique Territoriale : Contrat Territorial

Le 11^e programme prévoit une politique territoriale - CT qui vise à :

- **Renforcer le lien entre Contrat Territorial et le SAGE**
- **Décliner les thématiques du SAGE**
- **Cibler l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE - DCE** : prioriser les masses d'eau dégradées ou en risque de non atteinte du bon état, et en particulier celles proches du bon état

Evolution de la politique territoriale - CT

**Avis motivé
de la CLE**

Articulation avec le SAGE

Planifier localement la mise en œuvre / Mutualisation
Faire dialoguer des acteurs/groupes de pression pour faciliter l'action
Organiser/définir les actions à engager pour le bon état des Masses d'Eau

E
M
E
R
G
E
N
C
E

Elaboration de la
stratégie de
territoire (Etudes
préalables + animation)

Mise en œuvre de la Stratégie de territoire multithématiques
Feuille de route (priorités et programmation technique et financière des actions)

Modalités de contractualisation financière :

Evaluation de la stratégie et du
programme associé /
reprogrammation éventuelle

Contrat de 3 ans

Etudes/Concertation
1 an si renouvellement
2 ans si territoire nouveau

DIG
1 an

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Année 6

Bilan technique et
financier

Passage CA
AELB

- Validation par CA de Stratégie de territoire
- Accord pour un contrat de 3 ans
- Délibération fixant les engagements et les points de RdV

Passage CA

PROJET

Merci de votre attention

